



**Sous le signe de l'engagement
pour un Québec apprenant**

**Suivi de la démarche de consultation
et de l'événement 24 heures !**

**Adopté à l'assemblée annuelle des membres
Le 10 octobre 2013**

L'orientation que nous proposons aux membres lors de l'assemblée générale annuelle en est une centrée sur l'engagement pour un Québec apprenant. En effet, après avoir esquissé un plan d'action qui reprend les aspects courants du travail de l'ICÉA, nous suggérons de s'attarder sur une recommandation concernant le suivi des propositions issues du 24 heures pour un Québec apprenant.

Comme suivi de la démarche de consultation et des conclusions de l'événement du 24 heures pour un Québec apprenant, nous suggérons deux choses : l'adoption d'une Déclaration sur le développement de l'éducation et de la formation des adultes au Québec, d'une part, et l'adoption d'une recommandation qui précise l'approche que nous proposons à l'assemblée pour s'engager dans ce développement d'un Québec apprenant.

Nous proposons de mettre en route une orientation qui vise à nous engager, comme Institut et comme mouvement, et à poursuivre la mobilisation amorcée avec la démarche de l'an dernier. Nous visons ainsi à maintenir l'approche de coconstruction de définition des perspectives. Voici les conclusions de la réflexion que nous avons réalisée en vue de préparer l'assemblée générale annuelle.

1. Promouvoir une vision globale du droit à l'éducation des adultes

Les résultats de la démarche nous forcent à un premier constat : la ligne de conduite de notre travail doit **vise à promouvoir une vision large du droit à l'éducation et à la formation des adultes**. Ainsi, le premier engagement que nous proposons vise l'adoption d'une déclaration basée sur l'ensemble des conclusions du 24 heures.

Concrètement, l'adoption de la Déclaration constitue un engagement à faire connaître publiquement l'ensemble des conclusions et aussi à les faire valoir dans les instances de consultation gouvernementale. Les représentations politiques de l'Institut doivent tenir compte des différentes pistes soulevées par la démarche, et les communications de l'organisation doivent assurer la visibilité et le suivi des propositions.

De plus, pour l'équipe de l'ICÉA, le suivi du 24 heures constituera un objet de travail régulier au cours des prochaines années. Ainsi, cet engagement vise à organiser le travail pour permettre le suivi des propositions, au-delà de leur signalement public. Trois balises nous serviront à concrétiser la définition du cadre de suivi de cet engagement. L'ICÉA modulera son engagement selon l'une des trois possibilités suivantes :

- documenter l'évolution des systèmes et de la conjoncture, qui peut prendre la forme d'une monographie ou plus simplement d'une analyse de la situation en lien avec l'orientation ;

- relancer les membres et partenaires à l'œuvre ou concernés par la mise en œuvre de l'orientation pour les inviter à poser des gestes en faveur de leur réalisation et pour mettre en place les conditions de son suivi ;
- engager des initiatives en vue de réaliser l'orientation ou joindre celles que des partenaires et des réseaux peuvent mettre en place.

À la suite de l'adoption du plan d'action de l'ICÉA, nous proposons que le débat sur la déclaration soit l'occasion pour les membres de s'exprimer sur les pistes d'action et sur les défis qu'ils comptent relever.

2. Promouvoir le rôle de l'éducation et de la formation des adultes pour le plein exercice de la citoyenneté et des droits de la population

L'engagement de l'Institut pourrait se résumer à la promotion de la déclaration et à la représentation politique de l'ensemble des actions retenues par les ateliers en tenant compte de la conjoncture. Or, la mission de l'ICÉA va plus loin. Nourri par la consultation sur la réalité du droit à l'éducation, le mandat de l'ICÉA est aussi de préciser la perspective stratégique du combat pour l'élargissement du droit à l'éducation et à la formation des adultes.

En conclusion de la réflexion collective de l'an dernier, nous proposons de faire du plein exercice de la citoyenneté et des droits de la population adulte du Québec, le fondement de notre engagement comme Institut et comme mouvement. Dans cette perspective, la mission de l'ICÉA vise à la fois à développer des initiatives et à favoriser le réseautage et les alliances. D'ailleurs, la plupart des propositions n'ont d'avenir qu'avec l'engagement des membres et des partenaires.

3. Poursuivre une action basée sur le développement d'un mouvement

Par ailleurs, lors de la plénière finale, l'accent fut mis sur l'importance de l'agir collectif, afin de donner suite aux propositions des ateliers. Cela confirmait l'analyse que nous faisons de la démarche comme point de départ d'un mouvement. La conclusion de l'événement constitue, selon nous, une véritable plateforme politique, indiquant les voies à suivre pour faire progresser l'éducation et la formation des adultes.

L'idée d'aller de l'avant pour un Québec apprenant passait certainement par une réflexion rétrospective sur les dernières années, mais l'importance d'agir s'est exprimée fortement afin de dépasser l'analyse et de définir des actions susceptibles de faire consensus.

L'objectif poursuivi est aussi de faire apparaître les propositions du mouvement comme des incontournables auprès de la population et des pouvoirs publics. Rappelons que

l'initiation de la démarche en 2012 s'est réalisée dans une conjoncture marquée par une forte mobilisation du mouvement social qui, malgré les limites du débat, a soutenu l'importance de l'éducation dans la société.

Nous croyons que la conjoncture en éducation des adultes est mûre pour amorcer un mouvement capable de se positionner plus fortement sur la scène publique et politique. Parmi les suivis que nous proposons pour les **20 actions pour un Québec apprenant**, nous croyons que celui concernant la lutte à l'analphabétisme offre le plus de possibilités pour réunir différents mouvements sociaux derrière une vision large du droit à l'éducation.

C'est pourquoi, dans la prochaine année, nous proposons d'établir un cadre fonctionnel de mobilisation des membres et des réseaux, en vue de sonner l'alarme sur la situation des capacités des adultes en littératie, comme levier de promotion pour le droit à l'éducation tout au long de la vie.

Il s'agit, pour l'Institut, de « doter l'État d'une vision globale, cohérente et à long terme du problème de l'analphabétisme avec un plan structuré interministériel axé sur un partenariat avec les acteurs du milieu et intégré à l'ensemble des mesures visant l'apprentissage tout au long de la vie des adultes » (20 actions pour un Québec apprenant, mai 2013). Au-delà des pistes pour chacun des suivis des actions identifiées durant le 24 heures, il s'agit là d'un défi majeur pour l'ensemble du mouvement.

Proposition 1 :

Déclaration sur le développement de l'éducation et de la formation des adultes au Québec

Attendu les résultats des consultations et de l'évènement 24 heures pour un Québec apprenant et la volonté de respecter l'intégrité des résultats de la démarche;

Attendu qu'ils constituent un cadre de référence qui guidera le travail de l'ICÉA pour les prochaines années;

les membres de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes, réunis en assemblée générale annuelle le 10 octobre 2013, déclarent l'importance de :

- **FAIRE RECONNAÎTRE DAVANTAGE L'ÉDUCATION ET LA FORMATION DES ADULTES AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ, notamment en visant à**
 - ✓ **Favoriser l'accessibilité** [Action 1]
Mettre en place une stratégie de communication et de sensibilisation large, adaptée à toutes les réalités et continue, qui mette en évidence les réussites, les ressources et les différentes voies de formation et fasse ressortir toute la diversité de ces dernières.
 - ✓ **Reconnaître l'éducation des adultes et les personnes apprenantes** [Action 5]
Réaliser une vaste campagne de promotion, récurrente et inclusive, des différents milieux de l'éducation des adultes en s'appuyant sur des exemples de succès.
- **FAIRE RECONNAÎTRE DAVANTAGE L'ÉDUCATION ET LA FORMATION DES ADULTES AU SEIN DE L'ÉTAT, notamment en visant à**
 - ✓ **Assurer la cohérence et la continuité de l'offre de service** [Action 3]
Que le MELS assure le leadership par un processus de consultation multisectorielle qui mette en avant les besoins d'apprentissage et de formation des adultes.
 - ✓ **Financer l'apprentissage et soutenir les adultes** [Action 4]
Accroître le financement pour l'apprentissage tout au long de la vie par l'investissement et le soutien souple et adapté aux besoins des adultes afin qu'ils puissent exercer leur citoyenneté et l'ensemble de leurs droits.
 - ✓ **Reconnaître les milieux et leurs contributions** [Action 6]

Favoriser l'éducation à la citoyenneté à travers l'appareil de l'État (ministères) en accordant un rôle de leader au MELS qui devrait reconnaître l'importance d'une plateforme commune des divers apprentissages.

✓ **Miser sur l'éducation politique et citoyenne** [Action 20]

S'assurer que l'État reconnaisse la nécessité de l'éducation citoyenne (socio-politique, économique, environnementale) de tous les milieux et développer des lieux d'alliance et d'innovation sur la base de l'affirmation collective de la nécessité de l'éducation citoyenne.

• **DONNER AUX LIEUX ET AUX RÉSEAUX DE FORMATION LES MOYENS DE FAIRE FACE AUX ENJEUX DE L'APPRENTISSAGE À L'ÂGE ADULTE, notamment en visant à**

✓ **Améliorer les pratiques afin de mieux répondre aux besoins** [Action 10]

Reconnaître que la formation des adultes est aussi importante que les autres secteurs par un financement adéquat, des façons d'apprendre différentes et adaptées et Le soutien d'une formation et d'une recherche universitaire (en andragogie notamment).

Reconnaître les besoins particuliers des adultes apprenants (rythme, approche différenciée).

Mettre fin à la précarité d'emploi des enseignantes et enseignants et reconnaître leur limite comme « personne orchestre » devant répondre dans un même lieu à un trop grand nombre de besoins spécifiques et diversifiées sans l'appui de ressources spécialisées suffisantes.

Outiller tous les intervenants pour répondre aux besoins d'éducation. Créer des liens et lieux de réseautage pour mettre en commun nos initiatives et pratiques pédagogiques.

Créer des ponts et des passerelles entre les secteurs formels et informels afin d'assurer un continuum de services.

Promouvoir des modes alternatifs d'éducation ainsi que les différents lieux d'apprentissage existants dans le réseau formel et démontrer les résultats atteints.

✓ **Soutenir la recherche en éducation et en formation des adultes** [Action 11]

Contribuer au développement de la recherche sur l'éducation et la formation des adultes (théorique et terrain) et assurer le partage et l'appropriation des connaissances auprès des personnes et des organisations.

✓ **Lutter contre l'analphabétisme** [Action 12]

Doter l'État d'une vision globale, cohérente et à long terme du problème de l'analphabétisme en élaborant un plan structuré interministériel axé sur un

partenariat avec les acteurs du milieu et intégré à l'ensemble des mesures visant l'apprentissage tout au long de la vie des adultes.

- ✓ **Faciliter l'accès aux services publics de francisation** [Action 13]
Revoir et bonifier les conditions d'accès aux services publics de francisation, notamment en ce qui concerne les besoins, les moyens financiers, le choix des lieux, la durée des programmes, les ressources pédagogiques en lien avec les besoins et l'attention particulière aux obstacles.
- ✓ **Soutenir la formation générale des adultes** [Action 16]
Dans le cadre d'un plan d'action politique qui prévoit une révision du mode de financement des 16-18 ans, investir massivement en FGA de manière à combler les besoins particuliers en ressources humaines et matérielles. Ce plan d'action politique devra tenir compte des règles précises de formation des groupes en FGA, respecter les spécificités des personnes ayant des besoins particuliers, garantir des services complémentaires appropriés ainsi que la disponibilité des ressources matérielles et financières liées à la formation des élèves (CPE à proximité, etc.).
- ✓ **Répondre aux besoins des travailleuses et des travailleurs** [Action 14]
Rendre les mesures de formation accessibles à l'ensemble des travailleuses et des travailleurs en tenant compte de leurs besoins en tant qu'individus et personnes en emploi.
- ✓ **Miser sur la formation à distance et l'émergence du numérique** [Action 15]
Réclamer un plan d'action stratégique gouvernemental sur la formation à distance qui serait élaboré en consultation avec les acteurs du milieu et dont le financement serait garanti.
- ✓ **Reconnaître le rôle des groupes populaires en éducation des adultes** [Action 17]
Se donner une voix commune, créer un espace de concertation qui conférerait au secteur de l'éducation des adultes en général et de l'éducation populaire en particulier plus de poids politique pour se faire entendre auprès du gouvernement, notamment dans le but d'exercer une pression à court terme pour réintroduire l'éducation populaire et une définition large de l'éducation dans une nouvelle politique gouvernementale à venir et, à plus long terme, avoir une influence politique dans l'orientation et l'élaboration de cette politique et assurer un suivi régulier dans sa mise en œuvre et son actualisation.
- ✓ **Renforcer la place de la formation continue dans les commissions scolaires, au cégep et à l'université** [Action 18]
Décloisonner l'administration publique en matière d'éducation pour favoriser la collaboration entre les différents intervenants internes et externes afin de mieux

répondre aux adultes apprenants. Se servir du poids démographique des adultes afin d'exercer une pression politique sur les décideurs.

✓ **Intégrer l'apprentissage tout au long de la vie dans les pratiques culturelles**

[Action 19]

Convaincre la société civile de l'importance d'établir des liens entre les institutions culturelles et les lieux d'apprentissage dans tous les domaines et de la culture (art, science, histoire, etc.), notamment en faisant connaître les pratiques mises de l'avant.

• **RENFORCER LES COLLABORATIONS ENTRE LES DIFFÉRENTES ORGANISATIONS, INSTITUTIONS ET RÉSEAUX, notamment en visant à**

✓ **Promouvoir l'interaction et la concertation régionale** [Action 2]

Assurer, au niveau régional, des mécanismes de coordination inclusifs, clairs, où les rôles et les responsabilités de chacun sont précisés, afin d'établir des priorités et des projets communs.

✓ **Reconnaître les personnes qui œuvrent en éducation des adultes** [Action 7]

S'assurer que le MELS soutienne financièrement une offre de formation substantielle et accessible (initiale, continue, transfert des savoirs) tant pour les milieux formel et informel qui œuvrent en complémentarité. Cette offre doit répondre aux besoins des différents acteurs et respecter l'autonomie propre à chaque milieu.

✓ **Renforcer et harmoniser les systèmes et les outils de RAC** [Action 8]

Créer un regroupement ou une association d'intervenants et d'intervenantes dans le domaine de la reconnaissance des acquis. Assurer l'indépendance et l'ouverture de cette association qui aurait pour tâche de définir une charte de bonnes pratiques ou un cadre d'assurance qualité (ex. : ISO).

✓ **Améliorer et harmoniser les pratiques d'accueil, de référence et d'accompagnement**

[Action 9]

Répondre au besoin de décloisonnement par le biais de guichets uniques au service des intervenantes et des intervenants dans une philosophie d'harmonisation. Améliorer la communication entre les services pour mieux répondre aux besoins des apprenants en s'affranchissant des modèles actuels.

Proposition 2 :

Recommandation sur le suivi pour un Québec apprenant !

Les membres de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes, réunis en assemblée générale annuelle le 10 octobre 2013, mandatent l'Institut :

- de s'engager à actualiser et promouvoir sa mission globale du droit à l'éducation des adultes, notamment :
 - a) en donnant suite à l'ensemble des actions de la Déclaration, en tenant compte de la conjoncture politique en éducation des adultes et dans le respect des disponibilités et des moyens des partenaires et de l'Institut;
 - b) en présentant un mémoire basé sur les conclusions du 24 heures pour un Québec apprenant, notamment dans le cadre de la consultation à venir par le gouvernement du Québec sur la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue;
 - c) en reprenant, au cours des prochaines années, les orientations de la Déclaration qui peuvent être intégrées dans les plans d'action de la Semaine québécoise des adultes en formation;
 - d) en organisant le travail de l'Institut à partir de trois types de tâches :
 - documenter la proposition;
 - relancer les partenaires concernés; et
 - et engager l'Institut à sa mise en œuvre, le cas échéant
- de s'engager à faire valoir le plein exercice de la citoyenneté et des droits de la population adulte, en vue notamment d'élargir la vision de l'éducation des adultes auprès de la population et au sein des instances politiques, en faisant écho et en soutenant les initiatives des membres et des partenaires;
- de s'engager à développer un mouvement capable de positionner plus fortement, sur les scènes publique et politique, les enjeux en apprentissage tout au long de la vie, en particulier ceux liés aux capacités des adultes en littératie et pour contrer l'analphabétisme au Québec.